

prit. Mes collègues traiteront de certains aspects en détail et, bien sûr, le comité aura l'occasion d'étudier les propositions du gouvernement point par point en même temps que les contre-propositions que nous-mêmes ou d'autres feront. Aujourd'hui, je me contenterai de signaler à la Chambre certains aspects que je trouve particulièrement importants.

Il faut dire tout d'abord que le Livre blanc porte sur une partie seulement du domaine fiscal. Cette lacune est fondamentale. L'hiver dernier, nous avons protesté parce que les changements que le gouvernement apportait alors à l'impôt sur les successions ne pouvaient pas être jugés indépendamment des autres mesures fiscales, surtout de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les gains en capital, et nous avons proposé des modifications sur les aspects négligés. De même aujourd'hui, il est plutôt insensé et injuste de demander aux Canadiens d'accepter les projets de modifications aux lois fiscales sans savoir quelle est la politique du gouvernement dans les autres secteurs de la fiscalité, en particulier à l'égard de ce qu'on appelle la taxe de consommation ou taxe de vente.

A lire le Livre blanc, on serait porté à croire que les provinces et les municipalités n'existent pas. Il est ridicule de chercher à mettre au point un régime fiscal plus équitable lorsqu'on ne tient nullement compte, à toutes fins utiles, du fait que les provinces et les municipalités prélèvent également des impôts des mêmes contribuables canadiens. Le gouvernement fédéral a fait la sourde oreille aux requêtes pour la tenue de consultations au sujet d'un régime fiscal fédéral-provincial complet. Le ministre fait signe que non. Il est disposé à écouter, mais c'est à peu près tout.

L'hon. M. Benson: J'ai passé deux heures hier avec le ministre de l'Ontario.

● (12.40 p.m.)

L'hon. M. Stanfield: Tant que nous ne ferons pas cela, le régime fiscal du Canada sera loin d'être ordonné et, il va sans le dire, d'être juste. Le contribuable canadien continuera à payer cher pour cette désorganisation, cette rivalité qui règne entre les trois échelons de gouvernement.

D'après le Livre blanc, les bourses d'études seront imposables, ce qui aura des répercussions évidentes sur les provinces. On sait que le gouvernement fédéral n'accorde pas de bourses, en dépit de certains engagements pris dans le passé. Le fardeau retombera donc sur le trésor provincial, qui devra suppléer les bourses en conséquence pour permettre aux

jeunes Canadiens de poursuivre leurs études. Dans la pratique, cela voudrait dire qu'on passera le fardeau du gouvernement fédéral au trésorier provincial.

Certaines propositions et certaines méthodes exposées dans le Livre blanc suscitent des objections très graves. A mon avis, certains défauts sont faciles à corriger, et j'espère que le gouvernement, ou le comité, s'empresera de le faire. Ainsi, tous les Canadiens approuveront sûrement l'intention d'alléger le fardeau des impôts des groupes à revenu modique. Toutefois, c'est en se fondant sur les revenus de cette année que le ministre estime que de 700,000 à 750,000 Canadiens en bénéficieront. Le ministre ne peut dire combien d'entre eux seront exemptés lorsque les lois entreront en vigueur, mettons en 1972, car, compte tenu de l'inflation, l'exemption pourra fort bien s'appliquer à quelques centaines de milliers de Canadiens de moins. A mon avis, la déclaration du ministre est presque trompeuse, puisqu'elle s'appuie sur les revenus de 1969 et non sur les revenus éventuels de 1972.

Une voix: De 1968.

L'hon. M. Stanfield: De 1968 ou 1969. On ne s'est sûrement pas fondé sur ce que réserve l'avenir.

Comme mesure contre la pauvreté, les exemptions sont, bien entendu, d'une valeur très restreinte. D'ici à ce que le projet de loi entre en vigueur, elles auront beaucoup diminué. Des milliers de Canadiens qui, d'après leur revenu cette année seraient exemptés, ne le seront pas en 1972 par suite de l'inflation qui sévit aujourd'hui et qui, d'après tous les indices, continuera d'augmenter au moins à la même allure.

Excellente idée que de vouloir aider les parents qui travaillent et doivent payer une gardienne. Mais encore là, on n'aidera pas ceux qui en ont le plus besoin. Je suis sûr que le ministre le reconnaîtra. Je songe aux parents qui ne paient pas d'impôt sur le revenu du tout. Il me semble qu'il serait beaucoup plus équitable de la part du gouvernement de prendre un autre moyen que l'exemption qu'on recommande ici. L'aide, à mon avis, devrait s'accorder sous forme de crédit d'impôt, dont la valeur serait la même pour les parents à revenus relativement modiques et les parents à revenus élevés. C'est une chose que le comité devrait étudier.

Ce que je tiens à signaler, c'est le fait que les propositions du Livre blanc ne prévoient pas assez d'aide pour les parents qui ont des enfants à charge. Jusqu'ici, le gouvernement a répondu à cette critique que le prochain Livre blanc sur la sécurité sociale comblerait